

Devoir 1

Thème 3 : histoire et mémoires

Chapitre 7 : histoire et mémoires des conflits

I. Vocabulaire

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Culture de guerre : | - Histoire du genre : |
| - Loi mémorielle : | - Militarisme : |
| - Multilatéralisme : | - FLN : |
| - Harkis : | - Histoire officielle : |
| - MNA : | - Rapatriés : |

A consulter:

[https://www.franceinter.fr/emissions/capture-d-eclans/capture-d-eclans-07-septembre-2020#xtor=EPR-5-\[Meilleur07092020\]](https://www.franceinter.fr/emissions/capture-d-eclans/capture-d-eclans-07-septembre-2020#xtor=EPR-5-[Meilleur07092020])

II. Questions sur le cours

- 1) Quelles sont les différences entre mémoire et histoire ?
- 2) Que signifie l'expression « devoir de mémoire » ? Quand est-elle apparue ?
- 3) Pourquoi beaucoup d'historiens manifestent une certaine réticence aux « lois mémorielles » ?

Pour vous aider :

<http://www.cndp.fr/crdp-reims/ressources/brochures/blphg/bul26/wirth.htm>

III. Frise chronologique

Etablissez une frise chronologique qui présentera les 4 étapes des interprétations des causes de la Première Guerre mondiale.

IV. Dissertation

Le travail de l'historien et les conflits de décolonisation

V. Etude critique de documents

Azenstarck, le photographe qui a témoigné contre Maurice Papon

08/09/2020 (mis à jour à 07 :18)

Par Chloé Leprince

Georges Azenstarck vient de mourir. Photo-reporter engagé, il avait documenté la vie des pauvres et des ouvriers, mais aussi la nuit du 17 octobre 1961, quand sous les ordres de Maurice Papon, la police parisienne a tué plusieurs centaines d'Algériens, dont beaucoup furent jetés à la Seine.

On a appris avec quelques jours de décalage la mort de Georges Azenstarck, le 2 septembre. Le photographe, qui avait été salarié du journal *L'Humanité* entre 1956 et 1968, est mort à l'âge de 85 ans, à Marseille. Son nom ne vous dit peut-être rien : entré à l'agence Rapho en 1979, il était moins connu que Robert Doisneau ou Willy Ronis, dont il était proche.

Bien qu'il ait été photoreporter, ses images circulent peu : on ne les trouve pas dans les grandes banques d'images auxquelles les médias sont abonnés, et où ils puisent pour illustrer leurs articles. On les retrouve plutôt à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, [la bibliothèque Roger Viollet](#). Archivé (et [visionnable en ligne par ici](#)), le travail d'Azenstarck représente une mémoire photographique considérable pour l'histoire de France, qu'il avait documentée avec assiduité.



Au fil de la soirée du 17 au 18 octobre 1961, même les photos floues précisent la chronologie du drame et laissent deviner des cadavres qui s'amoncellent dans la capitale. • Crédits : Keystone – Getty

Plutôt du côté des pauvres et des ateliers à l'usine, pour celui qui a couvert le Mai 68 ouvrier et aussi collaboré à la presse syndicale, et en particulier un journal comme *La Vie ouvrière*. (...)



Dans les années 1980, le 17 octobre 1961 était loin d'être un objet légitime dans les facs d'histoire. • Crédits : Gamma Keystone - Getty

En reporter, il a documenté aussi ce qui restera tardivement un angle mort de l'histoire de France : le 17 octobre 1961. Son travail ce soir-là dans les rues de Paris fut même si considérable que si on connaît mieux l'épisode tragique aujourd'hui, c'est notamment grâce à Georges Azenstarck. Ses clichés pris avec vue sur le bitume, tandis qu'un cortège d'Algériens manifestait pour protester contre le couvre-feu à 20 heures que le préfet Maurice Papon venait de leur imposer douze jours plus tôt, ont aidé à accoucher à la fois de l'histoire et d'une mémoire. En 1961, les locaux de

L'Humanité donnaient encore du côté des grands boulevards à Paris. C'est-à-dire que depuis les balcons du journal au troisième étage, on avait ce soir-là une vue plongeante sur la répression en train de s'abattre sur le cortège, sur les femmes et les enfants qu'on écarte presque tous alors que se poursuit le bruit du pas de hommes qui continuent de marcher tandis qu'ils se font tirer dessus. C'est ce soir-là que plusieurs dizaines d'Algériens seront jetés à la Seine - un saut d'échelle lugubre pour une pratique dont les réseaux anticolonialistes savaient alors qu'elle existait déjà, ici ou là, ponctuellement.

Aujourd'hui, on peut dire tout ça, et on sait un peu mieux ce qu'il s'est passé ce soir-là dans la capitale, alors que la Guerre d'Algérie s'étirait depuis sept ans. Mais longtemps, on n'a pu dire que très peu de cet épisode au premier bilan officiel cinglant : deux morts, écrivait *Le Figaro* en Une de son édition du 18 octobre 1961. Le bilan officiel grimpera à trois morts, et bien des années plus tard, du côté du Front national, on continue d'entendre dire que sept Algériens en tout et pour tout ont perdu la vie - et qu'ils se seraient tout bonnement entre-tués.

Quand François Hollande reconnaitra la responsabilité de la République dans ce massacre, cinquante-et-un ans après les faits, les historiens convenaient que la répression sanglante avait fait a minima au-delà de deux cents morts, et peut-être plus de trois cents. Longtemps, dans les réseaux militants à l'extrême-gauche, on a dit que le massacre des Algériens avait été le deuxième massacre le plus sanglant depuis la Commune de Paris. C'est aussi ce qu'affirmait Georges Azenstarck dans un documentaire de Faiza Guène et Bernard Richard, produit en 2002 et accessible via YouTube.

Le panier à salades et ces morts comme des "sacs à patates"

Dans cette vidéo, le photographe décrit sa soirée passée avec son collègue photographe à "*L'Huma*", les cadavres qu'il voit depuis le balcon du journal, qui s'entassaient en contrebas dans la rue, du côté du Rex, "*comme des sacs à patates*". Il décrit aussi les Algériens que la police traîne par le col, vifs ou morts, et ce camion qu'on appelait encore "*panier à salade*", qui stationne une grosse dizaine de minutes sous sa fenêtre et lui masque la vue. Lorsque le camion remettra le moteur, les cadavres entassés auront disparu. Les tirs se sont tus, Azenstarck descend en trombe, il tente de photographier ce policier qui, seau d'eau à la main, tente en vain de nettoyer le sang sur le trottoir. On l'empêche assez vite de mitrailler. Mais ses pellicules de la soirée du 17 octobre 1961 serviront a posteriori à étayer la réalité : on a bien massacré des Algériens dans les rues de Paris ce soir-là. Son travail est à la hauteur de celui d'Elie Kagan et d'ailleurs des sites pro-Algérie française continuent, presque soixante ans après l'événement, à brocarder "*Azenstarck le menteur*", "*Azenstarck le communiste*" pour ce qu'il a montré, et dit.

Mais en réalité, Azenstarck n'a pas fait que nous donner de quoi mieux connaître l'épisode. Il a aussi aidé à ce qu'on nomme le massacre, et à ce qu'on le regarde de face. Il a témoigné au milieu du brouillard. Car le 17 octobre 1961 est longtemps resté un angle mort dans l'histoire de France. Devenu aujourd'hui un chapitre de la Guerre d'Algérie, ce massacre n'est toujours qu'à peine considéré comme une page de l'histoire du maintien de l'ordre à la française. C'est le prix d'un enfouissement durable de ce que l'historien Pierre Vidal-Naquet avait appelé "*pogrom*" dès novembre 1961, à l'occasion d'un article dans *Les Temps modernes*.

Des historiens ont nommé cet enfouissement "*la triple occultation*" et en 2011, dans un ouvrage paru à La Découverte, Gilles Manceron détaillait ce mécanisme :

Le silence qui a entouré le 17 octobre 1961 pendant près de trois décennies n'a rien d'énigmatique. Trois facteurs ont contribué à la "dissimulation du massacre" : la négation et la dénégation immédiates des faits de la part de l'État français, prolongées par son désir de les cacher ; la volonté de la gauche institutionnelle que la mémoire de la manifestation de Charonne contre l'OAS en février 1962 recouvre celle de ce drame ; et le souhait des premiers gouvernants de l'Algérie indépendante qu'on ne parle plus d'une mobilisation organisée par des responsables du FLN qui étaient, pour la

plupart, devenus des opposants. Trois désirs d'oubli ont convergé. Ils ont additionné leurs effets pour fabriquer ce long silence.

Dans les années 80, alors que l'épisode paraît expurgé de l'histoire de la guerre d'Algérie telle qu'on l'enseigne pourtant timidement, tout le monde n'a pas oublié le 17 octobre 1961. Et quelques-uns œuvrent à le faire savoir. Les clichés de Georges Azenstarck aident pour porter cette mémoire qui se fraye mal un chemin dans le savoir encore fragile sur l'événement. Faute d'accès aux archives de la police, ces images semblent a posteriori comme des points de suspension. Mais quand Jean-Luc Einaudi entreprendra de déconstruire le mensonge, et d'installer un récit historien de l'épisode, il glane des ressources considérables à force de passer l'angle mort au peigne fin. Il étaye une histoire orale du 17 octobre, et contrecarre l'absence d'archives par une enquête dense auprès de policiers, de journalistes, de militants, et bien sûr d'Algériens présents ce soir-là. Il épluche aussi les registres des cimetières parisiens, et livre une chronologie précise de la soirée.

A la fois déconstruction d'une occultation et récit de l'événement, l'enquête est inédite, et le Seuil accepte de la publier : ce sera *La Bataille de Paris*, sorti en 1991, et désormais disponible en format poche - et toujours aussi précieux, six ans après la mort d'Einaudi, en 2014. Jean-Luc Einaudi, qui n'est pas universitaire de métier mais éducateur et écrivain dans la vie avant d'être historien, vient de combler un trou béant. Le filet de l'oubli soigneusement tissé se dilate, et au procès de Maurice Papon, qui s'ouvre en février 1997 devant la Cour d'assises de Gironde, le 17 octobre 1961 resurgit. Einaudi est cité à comparaître à Bordeaux à la demande des parties civiles, alors que la carrière de Maurice Papon est examinée dans son ensemble. Il y livre ce qu'il sait du 17 octobre pour l'avoir mis au jour ; il rappelle surtout que le Papon de Vichy a aussi été le Papon, préfet de police de Paris, en pleine guerre d'Algérie. Placide, Maurice Papon dit à la barre :

Je veux bien me repentir, mais de quoi ? De quelle faute ?

La morgue, les non-lieux et les homicides volontaires

Dans les mois qui suivent, c'est l'emballement : alors que les archives sont si difficiles d'accès, un rapport de police se fraye un chemin entre les verrous, il est glaçant et incontestable : il s'agit d'un registre qui liste plusieurs dizaines de "FMA" (pour "Français musulmans d'Algérie") et les départage : ceux de la morgue, avec leur numéro de dossier à l'Institut médico-légal, ceux pour qui est inscrit "homicide volontaire" et les autres, "*non-lieu*". Du côté de la classe politique, la ministre de la Culture de l'époque, Catherine Trautmann promet une ouverture des archives classifiées, et Jean-Pierre Chevènement missionne un rapport sur la nuit de ratonnade, qui pointe les archives volatilisées montrant bien l'occultation. Le chiffre officiel passe de 3 à 32 morts, c'est-à-dire un bilan très en-deçà de ce qu'estimait déjà Jean-Luc Einaudi (et de ce qu'admettent aujourd'hui les historiens).

Les comptes-rendus de ce passage devant la Cour d'assises sont précis, mais le climat est tendu et la place d'Einaudi trop périphérique sans doute pour ne pas être seul : des journalistes et des intellectuels lui font par exemple le procès de mettre sur le même plan les rafles survenues à Bordeaux en 1942 et les massacres d'Algériens en 1961 (ou De Gaulle et Pétain dans le même sac). L'auteur de *La Bataille de Paris* décide de publier une tribune dans le journal *Le Monde*. Noir sur blanc, il écrit cette phrase qui n'avait jamais été écrite : "*Il y eut à Paris un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Papon.*" Lui, l'ancien lycéen qui fit mai 68 à Fougères et dont l'historien Fabrice Riceputi a raconté une trajectoire de "citoyen-chercheur" en rupture d'avec le PCF, est encore très seul avec cet objet de recherche marginal. Depuis le savoir qu'il a accumulé, il écrit : "*Pour le moment, je persiste et je signe*".

La tribune paraît dans *Le Monde* dans l'édition du 20 mai 1998 sous le titre "*Octobre 1961 : pour la vérité, enfin*" et est toujours accessible dans les archives du quotidien. Papon, qui n'avait pas porté plainte à la publication de *La Bataille de Paris* sept ans plus tôt, porte plainte. Condamné le 2 avril 1998 à dix ans de prison et à verser l'équivalent de 700 000 euros aux parties civiles, l'ancien préfet

attaque Jean-Luc Einaudi. Ce sera un nouveau procès dans le procès, et une étape décisive pour stabiliser la connaissance qu'on a du 17 octobre 1961. A la barre, défileront une trentaine de témoins dont Pierre Messmer, qui était ministre des Armées à l'époque, ou encore l'historien Pierre Vidal-Naquet qui, le premier, avait nommé le "*pogrom*". Des Algériens qui ont vécu l'événement témoignent aussi, ainsi que Brigitte Lainé et Philippe Gros, deux archivistes qui apportent, depuis leur accès au secret des archives, leur crédit empirique à la démonstration de Jean-Luc Einaudi - et qui le paieront d'une mise à l'écart durable, et profondément injuste. Au procès, Brigitte Lainé, qui a minutieusement épluché les archives judiciaires de septembre à décembre 1961, décrit par exemple : *"Dès le mois de septembre, il y a une constante dans la mise en scène de la mort : une majorité de noyés, retrouvés dans la Seine ou les canaux parisiens, les mains liées ou avec des traces de strangulation ou de balles."*

Au cœur des débats, le nombre de morts, mais aussi, et au-delà, la volonté de calfeutrer le tout. De dissimuler. Or les images de Georges Azenstarck montrent justement qu'on réprime une foule sans arme, et qu'on traîne des Algériens sur le sol. Sur une autre photo, Azenstarck a compté jusqu'à douze cadavres devant le 5, boulevard Poissonnière. Venu témoigner au procès que Papon intente à l'historien, le photographe utilise des mots comme "*sauvagerie*" et "*déchaînement*" pour raconter à son tour. Il dit :

J'étais dans le labo photo avec Serge Gautier, ce soir du 17 octobre 1961. Je développais, pour le journal du lendemain, mes clichés de la manifestation de milliers d'Algériens entre République et Opéra », explique le photographe Georges Azenstarck, alors salarié du service photo de l'Humanité. « J'étais frappé par la dignité des manifestants qui défilaient pacifiquement, dignement, sans banderole, avec femmes et enfants. Ils avaient mis leurs plus beaux costumes. Ils étaient fiers de défendre leurs droits de Français du département d'Algérie. Soudain, on nous appelle. Il se passe des choses très graves sur le boulevard Poissonnière, juste devant le journal.

Et aussi :

L'horreur fut à son comble quand nous vîmes des policiers traîner sur le sol des corps d'Algériens inertes. Ils les traînaient par les bras, par les vêtements, par le col, puis ils les entassaient les uns sur les autres à même le sol, devant le portail du n° 5 du boulevard Poissonnière, à l'enseigne d'un journal qui s'appelait Noir et Blanc et qui faisait partie de l'immeuble du cinéma le Rex.

Jean-Luc Einaudi sera relaxé au terme de ce procès. Même survenu trente-huit ans plus tard, le témoignage du photographe, ainsi que ses tirages, sont d'autant plus précieux qu'il s'est d'abord agi de planches contact : ni le 18 octobre 1961 ni les jours qui suivront, *L'Humanité* ne publiera les images de Georges Azenstarck. Bien des années plus tard, en 2011, le journal publiera un petit entrefilet rétrospectif pour s'interroger :

Pourquoi ? Les saisies, dont l'Humanité a maintes fois payé le prix, sont-elles, en cette période complexe, hyper violente, l'une des raisons de cette non-parution ?

Cette année-là, une nouvelle version du livre de Georges Azenstarck sur le 17 octobre 1961 venait de paraître. Le massacre s'écrivait désormais noir sur blanc, mais se regardait aussi sur papier glacé. Glaçant.

Chloé Leprince

[https://www.franceculture.fr/histoire/azenstarck-le-photographe-dont-les-images-ont-sorti-le-massacre-du-17-octobre-1961-de-lobscurete?actId=ebwp0YMB8s0XXev-swTWi6FWgZQt9biALyr5FYI13OqAW_dhIEHttXR8nw116tr5&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=608206#xtor=EPR-2-\[LaLettre08092020\]](https://www.franceculture.fr/histoire/azenstarck-le-photographe-dont-les-images-ont-sorti-le-massacre-du-17-octobre-1961-de-lobscurete?actId=ebwp0YMB8s0XXev-swTWi6FWgZQt9biALyr5FYI13OqAW_dhIEHttXR8nw116tr5&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=608206#xtor=EPR-2-[LaLettre08092020])

Savoirs



"Ici on noie les Algériens" : la photo mémoire du massacre du 17 octobre 1961

23/08/2019

Par Elsa Mourgues

La photo du graffiti "Ici on noie les Algériens", prise sur les quais de la Seine quelques semaines après le massacre du 17 octobre 1961 a failli n'être jamais publiée. Pourtant aujourd'hui elle est devenue un symbole. Et la mémoire de la répression en France pendant la guerre d'Algérie.

17 octobre 1961, en pleine guerre d'Algérie le Front de Libération National appelle les Algériens à manifester pacifiquement à Paris pour demander l'indépendance de l'Algérie et l'arrêt du couvre-feu qui les vise. La répression ordonnée par Maurice Papon est sanglante. Plusieurs dizaines d'Algériens, peut-être plus de 200, sont tués, certains sont jetés dans la Seine, c'est ce massacre qui est dénoncé trois semaines plus tard par le graffiti sur les quais de Seine.

Quand on a appris ce qui s'était passé le 17 octobre, on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose, qu'il fallait réagir, marquer le coup. On a marché le long des quais pour trouver un espace suffisamment large pour mettre cette inscription qui est quand même assez longue et on est arrivés ici devant l'institut. Et le pont Saint-Michel, c'est quand même de là qu'ils ont jeté les gars.

Jean-Michel Mension, l'un des auteurs du graffiti



Après la manifestation du 17 octobre 1961 • Crédits : AFP

Au petit matin, deux photographes du journal communiste l'Avant-Garde, le découvrent par hasard.

On passe sur les quais de la Seine, tous les deux en voiture et on voit cette inscription : "Ici on noie les Algériens". Deux flics, un à chaque bout, gardaient l'inscription parce qu'ils voulaient la détruire. Alors on passe au ralenti, on revient sur nos pas, je saute pratiquement en marche et je fais deux photos pas plus. Je n'ai pas eu le temps d'en faire plus, les flics arrivent les bras en l'air, voulant nous arrêter, je saute dans la bagnole et Claude [Angeli] pied au plancher, on s'en va tous les deux.
Jean Texier, photographe

En quelques heures ce graffiti est effacé par les autorités. La seule trace de son existence est la photo prise par Jean Texier et Claude Angeli. Ils proposent le jour même leur photographie à *L'Humanité* mais pendant la guerre d'Algérie, le journal est saisi à 27 reprises et fait l'objet de 150 poursuites pour ses positions anticolonialistes. Ne pouvant assumer financièrement une saisie supplémentaire, *L'Humanité* ne publie pas la photo tout de suite.



Saisie

au journal L'humanité durant la guerre d'Algérie • Crédits : AFP

La photographie est publiée bizarrement 24 ans après dans le journal *L'Humanité* puis en Une de *L'Humanité* en 1986. Dans les années 1980 on est passé de l'histoire à la mémoire, on est passés à la mémoire militante de la dénonciation. Donc, cette photographie qui ne montre pas les massacres mais qui montre la dénonciation des massacres avec ce slogan très efficace "Ici on noie les Algériens", est devenu petit à petit le symbole de la sanglante répression du 17 octobre 1961.

Vincent Lemire, historien

C'est le slogan qui fait la force de cette photographie. Il aurait été imaginé par le dramaturge Arthur Adamov, alors actif dans un comité de soutien pour la paix en Algérie.

On est chez des militants qui sont aussi des artistes qui réfléchissent longuement des heures ou des jours durant au slogan qu'ils vont tracer avant de l'écrire donc il faut que ça frappe. Il faut s'imaginer que ces militants qui, au début du mois de novembre, partent dans la nuit pour tracer ce slogan, ces slogans en fait, parce qu'on sait par des témoignages qu'il y en a eu plusieurs, prennent un risque majeur. Et la photographie c'est la même chose on est dans le cadre d'une photographie militante et de

gens qui prennent des risques pour que cette photographie, pour que ce slogan arrivent jusqu'à nous.

Vincent Lemire, historien

Le massacre du 17 octobre 1961 a longtemps été occulté par les autorités, jusqu'à ce que François Hollande reconnaisse la tragédie.

Aujourd'hui, il est très important, 50 ans après, de revenir sur ce qu'il s'est passé. Sans pour autant avoir à exercer une repentance, ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais tout simplement rappeler ce qui s'est produit ici, c'est-à-dire plusieurs dizaines de morts dans des conditions tragiques.

François Hollande, 2011

Questions :

- a) A partir des documents de votre manuel (pages 194-95) et des 2 documents ci-dessus, retracez le déroulement du massacre du 17 octobre 1961.
- b) Quel est l'importance des photographies prises par ce témoin dans la mémoire de ce massacre ?
- c) Quelle est la force de la banderole dont il est question dans le 2^e document ci-dessus ? En quoi ces photographies, cette banderole et ce slogan ont-ils participés à l'élaboration de la mémoire et de la reconnaissance de ce massacre ?

Chapitre 8 : histoire, mémoire et justice

Un chapitre à étudier (Cours et exemples) de façon très approfondie. Des faits déjà présentés en 3^e et dans le tronc commun du programme.

I. Vocabulaire

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| - Amnistie : | - Droit international humanitaire : |
| - Gacaca : | - Imprescriptibilité : |
| - Justice pénale internationale : | - Justice transitionnelle : |
| - CETC : | - Compétence universelle : |
| - CPI : | - Impunité : |
| - ONG : | - Partie civile : |

II. Frise chronologique

Etablir une frise chronologique rendant compte des dates clés du génocide des Tutsi et du TPIY

III. Préparation d'une présentation orale

Préparer des notes en vue d'une présentation orale de 5mn sur le thème : quelle réponse la justice pénale internationale peut-elle apporter aux crimes de masse ?

Pour ce faire établissez le plan de votre intervention (plan qui doit être apparent dans vos notes), définir les mots-clefs, hiérarchiser vos arguments en vous appuyant sur des exemples choisis dans votre manuel et ne pas oublier de conclure en apportant une réponse à la question posée.

IV. Etude critique de documents

Doc 1 : document 3 page 209

Doc 2 : document page 214

Après avoir présenté les documents et les avoir situés dans leur contexte, vous commenterez ces deux documents en vous interrogeant sur l'illustration qu'ils peuvent faire de la résolution 827 du Conseil de sécurité, rappelée page 208.

Chapitre 9 : l'histoire et les mémoires du génocide des juifs et des tsiganes : objet de travail conclusif

I. Vocabulaire

- | | |
|---|----------------------|
| - Diaspora : | - devoir de mémoire |
| - Service central d'enquêtes sur les crimes nationaux-socialistes : | |
| - « Justes » : | - Négationnisme : |
| - Rafle du Vel d'Hiv : | - Repentance : |
| - Sinti et Roms : | - Lieux de mémoire : |

II. Un article « d'illustration » des crimes jugés à Nuremberg

<https://blogs.mediapart.fr/vilmauve/blog/160318/auschwitz-les-industriels-esclavagistes>

Auschwitz : les industriels esclavagistes



Si l'histoire des trois principaux camps situés dans ce que les nazis appelaient la « zone d'intérêt », d'une superficie d'environ 40 km², est connue. Au-delà de la zone d'intérêt qui, outre les trois camps, comprenait aussi des fermes, des usines, des mines, des centres de recherche, le complexe industriel d'Auschwitz se prolongeait à l'extérieur, sur une soixantaine de kilomètres est bien moins connue.

De très grandes entreprises ont utilisé la main d'œuvre gratuite et renouvelable des déportés. KRUPP, SIEMENS, UNION, DEUTSCHE AUSRÜSTUNGSWERKE seront ainsi représentés à Auschwitz. Mais la plus célèbre des entreprises allemandes mêlée à l'exploitation des déportés est IG FARBEN qui décida d'implanter à Buna, 3ème camp d'Auschwitz, une importante usine de caoutchouc synthétique travaillant pour l'armée allemande.



Loin d'être protégés parce qu'ils travaillaient pour Buna, les détenus mouraient à la tâche. Même pendant la phase de construction, les contremaîtres d'IG-Farben adoptèrent le « rythme de travail » S.S. — par exemple transporter le ciment au pas de course. Un jour de 1944, un groupe important de nouveaux détenus fut accueilli par un discours où on leur dit qu'ils venaient d'arriver au camp de concentration de l'IG-Farbenindustrie. Ils n'étaient pas là pour vivre, mais pour « **périr dans le béton** ». Ce discours de bienvenue faisait référence, selon un survivant, à une pratique d'IG-Farben, qui consistait à jeter les cadavres des détenus dans des tranchées creusées pour les câbles. (...)

Voici un extrait du règlement concernant le travail :

« 4. Le commandant du camp est seul responsable de la main-d'œuvre. Cette exploitation doit être épuisante dans le vrai sens du mot (muss im wahren Sinn des Wortes erschöpfend sein), afin que le travail puisse atteindre le plus grand rendement.

5. La durée du travail est illimitée. Cette durée dépend de la structure et de la nature du travail ; elle est fixée par le commandant seul.

6. Toutes les circonstances qui peuvent limiter la durée du travail (repas, appels, etc.) sont donc à réduire à un strict minimum. Les longues marches et les pauses pour les repas de midi sont interdites...

Une anecdote montre à quel point même les directeurs d'IG-Farben avaient assimilé la mentalité de la SS. Un jour, deux détenus de Buna, le docteur Raymond van den Straaten et le docteur Fritz Löhner-Beda, accomplissaient leur tâche, lorsque vint à passer un groupe de dignitaires d'IG-Farben en visite à l'usine. Un des directeurs désigna d'un geste le docteur Löhner-Beda et dit à son compagnon SS : « **Ce cochon de Juif pourrait travailler un peu plus vite (Diese Judensau konnte auch rascher arbeiten).** » Un autre directeur entendit cette remarque : « **S'ils sont incapables de travailler, expédiez-les à la chambre à gaz (Wenn die nicht mehr arbeiten können, sollen sie in der Gaskammer verrecken) !** » L'inspection finie, le docteur Löhner-Beda fut extrait de l'équipe de travail, battu et bourré de coups de pied jusqu'au moment où, mourant, il fut abandonné à un de ses camarades pour périr à IG-Auschwitz.

Environ 35000 détenus passèrent par Buna ; 25000 au moins moururent.

La zone de mort se double d'une zone de travail intense, où se déroulent de perpétuels chantiers. Entre 1940 et 1944, on y construisit des laboratoires de recherche, des fermes, des usines. A la périphérie de la

ville d'Auschwitz, on crée des quartiers ultramodernes destinés à héberger une population aryenne. Car, il s'agit, à partir de cette zone géographique, de mener à bien un vaste projet de germanisation de l'Europe orientale.

En louant les services d'une main-d'œuvre esclave aux grandes entreprises allemandes installées sur place (Agfa, Bayer, BASF, Hoechst, Siemens, pour ne citer qu'elles), les SS se remplissent les poches. Et les industriels aussi, avec ces milliers d'ouvriers ou de cobayes de laboratoire qui ne coûtent presque rien. On estime que la main-d'œuvre concentrationnaire louée aux entreprises a rapporté à la SS quelque 20 millions de reichsmarks en 1943 et le double en 1944, soit l'équivalent d'environ 130 millions d'euros.

III. Dissertation

Après la mémoire officielle sélective, caractérisée entre autres par le « grand silence » à propos du génocide juif, viennent le questionnement, la remise en cause, un réveil des mémoires qui débouchent sur le rétablissement de la vérité historique et l'apaisement. Vous appuierez votre argumentation sur des faits prévus, datés. Votre plan en « parties sera exposé clairement en fin d'introduction. A l'intérieur de ces parties, vous ferez apparaître avec habileté les sous-parties.

IV. Etude critique de documents

Documents 3 et 4 page 225 et document ci-dessous :

CCLJ - Centre Communautaire Laïc Juif David Susskind

Faut-il encore juger les anciens nazis ?

Mardi 7 juin 2011 par Propos recueillis par Perla Brener

Les faits. Cinquante ans après le procès Eichmann, John Demjanjuk (91 ans), condamné à cinq années de prison, est finalement sorti libre du Tribunal de Munich le 12 mai dernier, jugé coupable de complicité dans l'extermination de 28.060 Juifs en tant que gardien du camp d'extermination nazi de Sobibor (Pologne), en 1943.

Le procès de Sandor Kepiro (97 ans), accusé de complicité dans des actes de crimes de guerre lors d'une rafle entre les 21 et 23 janvier 1942, à Novi Sad (Hongrie), vient lui tout juste de s'achever à Budapest. Près de 70 ans après les faits, le jugement d'anciens SS a-t-il encore une raison d'être ? Avec quelle nécessité ? Cela participe-t-il au devoir de mémoire ou est-ce, au contraire, contre-productif ? Historiens, témoins, avocats, auteurs ont été conviés à ce débat international.

Selon **Lazard Perez**, représentant de la Belgique au sein du Comité international de la Fondation Auschwitz-Birkenau, ancien président du CCOJB, « *il est établi d'une manière définitive, qui s'avère parfaitement justifiée, que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Dès lors, tout laxisme, lassitude ou mansuétude ne sont pas de mise. Il importe toutefois d'être conscient des nuances indiscutables qui affectent ce genre de procès. Ceux de Nuremberg, en 1946 et de Jérusalem, en 1961, demeurent des monuments qui interpellent et interpellent notre civilisation pour les siècles à venir de par les accusés mis en cause. Aujourd'hui, alors que nous arrivons à l'extinction des tortionnaires survivants, la teneur d'un procès demeure exemplaire. Pour l'actualité qu'il confère aux événements qui seront évoqués. Pour rappel, pour ceux qui auraient tendance à oublier. Pour l'édification des jeunes générations dont bientôt la connaissance ne pourra plus n'être alimentée que par des sources livresques ou médiatiques. Et, in fine, pour condamner un individu qui a transgressé gravement aux règles morales les plus élémentaires. Que justice soit faite* ».

L'avocate **Michèle Hirsch** a défendu des victimes du génocide des Tutsi au Rwanda lors des différents procès de criminels devant la Cour d'assises à Bruxelles. *« Je ne veux pas parler spécifiquement du procès de Demjanjuk ou de Kepiro. J'ai en mémoire une phrase d'un SS à Primo Levi : "De quelque façon que cette guerre finisse, nous l'avons déjà gagnée contre vous. Aucun de vous ne restera pour porter témoignage, et même si quelques-uns en réchappent, le monde ne les croira pas". Aucun témoin ne devait survivre... En même temps que le procès de Demjanjuk à Munich, fin 2009, s'ouvrait à Bruxelles celui de Nkezabera, accusé de crimes de guerre commis lors du génocide des Tutsi au Rwanda. On y a évoqué le procès de Demjanjuk et son âge devant la Cour, parce que Nkezabera était tombé très gravement malade et qu'il était question de ne pas le juger. La Cour a interrogé notamment les avocats des victimes pour savoir si le procès devait avoir lieu, même en l'absence de l'accusé. Personnellement, j'ai plaidé pour. Un procès participe à la lutte contre la négation du crime (contre l'humanité) et à la lutte contre l'impunité. Il participe aussi à la transmission de la mémoire. Témoigner, pour les survivants, est une épreuve terrible qui demande beaucoup de force et de courage. Témoigner, c'est revivre. Je pense aux femmes venues témoigner de la perte des leurs et des viols subis. Il y a dans ces témoignages quelque chose d'héroïque, d'une dignité infinie. Ne pas faire le procès voulait dire nier les victimes, les renvoyer à elles-mêmes et ne pas permettre la transmission par cette voie-là. Sans procès, qu'est-ce que les victimes allaient dire, transmettre à leurs enfants ? Comment allaient-elles répondre à ces questions qui leur seraient posées tôt ou tard : "Qui t'a fait ça ? A-t-il été jugé ? Condamné ?". Ces témoignages sont, comme le procès lui-même, constructeurs de mémoire ».*

Professeur de science politique à l'Université de Beer Sheva en Israël, auteur de plusieurs ouvrages sur les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, **Renée Poznanski** exprime un avis tout autre, non sans arguments : *« En Europe occidentale, ce type de procès n'a, selon moi, plus le moindre intérêt. La revanche pour la revanche n'est pas quelque chose en quoi je crois, et pas du tout par pitié pour ces gens, s'ils étaient des criminels, ils restent à mes yeux des criminels. Mais cela n'aurait de l'intérêt que si la mémoire de la Shoah avait disparu, si sa négation était extrêmement développée. Je ne pense absolument pas que la mémoire a besoin de cela pour se transmettre. Je crois qu'en Europe occidentale, on a dépassé cette période-là. En ce qui concerne d'autres pays, par contre, qui n'ont toujours pas osé ou pu se confronter à leur passé, je serais moins catégorique. En Hongrie, par exemple, cela n'est peut-être pas inutile. Si le procès peut avoir un rôle pédagogique, didactique, et permet de porter à la connaissance du public un fait dont il ne serait pas conscient, alors oui. Mais ce n'est pas le cas chez nous. Je ne pense pas que le procès de Demjanjuk était nécessaire. Et sincèrement, trois quarts des gens n'y ont accordé aucune importance. La mémoire de la Shoah a acquis un statut tellement central en Europe occidentale que la remettre au goût du jour avec la tenue de nouveaux procès peut créer un sentiment de ras-le-bol, d'autant plus quand on juge des auteurs très âgés, très malades..., quand le risque n'est pas de les victimiser. Ce genre de procès déforme aussi souvent l'histoire, parce que la Justice se conjugue en noir et blanc, avec des déclarations sans nuance et, pour résultat, un tableau peu crédible de la réalité, une réalité humaine qui n'est jamais, elle, en noir et blanc. Pour autant le temps n'efface rien, mais je pense que ces procès sont plutôt contre-productifs, aussi bien sur le plan de l'histoire, que sur celui de la mémoire ».*

Historien, maître de conférences à l'ULB, **Joël Kotek** relève que « tous les pays se demandent comment gérer les années sombres. Doit-on tourner la page au nom de la réconciliation nationale ou juger les anciens criminels au nom du droit des victimes qui demandent justice ? Partout se pose cette même question que posait en son temps Nietzsche : "Comment fixer la limite où il devient nécessaire que le passé s'oublie pour ne pas enterrer le passé ?". A mon sens, l'apparente insurmontable dialectique de la mémoire et de l'oubli passe précisément par le devoir de justice, et ce, non dans une perspective de justice-vengeance, mais bien de justice-vérité, de justice-histoire. Les procès ont ceci de particulier d'inscrire le crime (si tant est qu'il y a condamnation) dans et devant l'histoire. La récente condamnation de Demjanjuk rappellera aux générations futures la réalité d'une collaboration ukrainienne à la Solution finale. C'est donc bien au nom de l'Histoire qu'il convient de poursuivre ceux qui doivent encore l'être. En France, ce sont bien les procès des criminels contre l'humanité (de Touvier à Papon) qui ont finalement posé les balises de la réconciliation. La politique de l'oubli,

prônée par les trois premiers présidents de la Ve République française, n'avait rien résolu. Que du contraire. Ces procès ont conduit à un véritablement apaisement, parachevé par la déclaration de Jacques Chirac de juillet 1995. Seuls les mots, ici de la Justice, là du Politique, permettent de guérir des plaies. C'est la raison pour laquelle Maxime Steinberg appelait de ses vœux un Chirac belge. C'est la raison aussi pour laquelle les milieux nationalistes flamands essayent par tous les moyens d'effacer les procès des collaborateurs flamands. L'objectif n'est pas de sauver la réputation de quelque soixante survivants dévoyés de l'ordre nouveau, mais d'occulter, devant l'Histoire, les heures sombres du mouvement flamand ».

*« La séquence historique du jugement des criminels nazis est probablement close avec le procès de Demjanjuk, même si celui de Kepiro n'a pas encore connu son épilogue », estime une autre historienne, française cette fois, **Annette Wieviorka**, spécialiste de la Shoah et auteur du livre *Eichmann. De la traque au procès* (Editions André Versaille, 2011). « Les procès du nazisme, dans leur diversité, posent l'ensemble des questions d'une brûlante actualité concernant le jugement de ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité ou de génocide. L'essentiel du droit en ces domaines a été défini dans l'après-guerre, par le Statut de Londres régissant le tribunal international de Nuremberg (1945) ou par la Convention pour la prévention du génocide. Les procès qui se sont déroulés ont eu des fonctions différentes. Nuremberg, moment essentiel, fait partie de ce qu'on appelle désormais la justice transitionnelle, cette justice qui permet le passage d'un ordre à un autre. Il s'agissait alors de construire un nouvel ordre international où la guerre serait mise hors la loi. Le procès d'Adolf Eichmann offre un cas de justice tout différent. Certains juristes voient dans l'enlèvement d'Eichmann et son jugement en Israël la première amorce du concept de compétence universelle. C'est un des aspects d'un procès dont l'importance fut considérable. Il permit à l'Etat d'Israël de se présenter comme le protecteur des Juifs de par le monde; il fit entrer le génocide des Juifs dans le récit historique comme élément distinct des autres aspects de la criminalité nazie et comme élément fondamental de la conscience des peuples. Ce fut aussi un élément déterminant dans la reprise des procédures contre les criminels nazis ou leurs complices. Le procès de Munich appartient à la postérité, d'autant que Demjanjuk fut le second (après Eichmann) à être jugé en Israël, condamné à mort, et finalement gracié au bénéfice du doute sur son identité par la Cour suprême ».*

Question

En confrontant ces documents (le 3^e étant lui-même une confrontation de positions face au problème posé) et en vous reportant à l'ensemble du thème 3, exposez la raison d'être des procès des crimes contre l'humanité (ici la Shoah).